

BANC DE LA GROTTTE N° 34 : LOCATION-GERANCE

Par courrier en date du 23 novembre 2009, Maître CAZEILS, Notaire à Lourdes, sollicite pour le compte de la « SARL COUSTY », ayant son siège social à Lourdes (65), 5 avenue Eugène Duviau, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de TARBES, l'autorisation de donner en location-gérance à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, le fonds de commerce de confiserie, alimentation générale, fruits, légumes, pâtisseries et glaces, articles souvenirs, bazar, vente en gros confiserie, exploité à Lourdes (65100), 113 rue de la Grotte, dans les locaux formant le banc de la Grotte n° 34 et ce au profit de Monsieur Marcel Robert Pierre BARBE, commerçant, demeurant à Lourdes (65), Villa Balaïtous, route de Tarbes.

Conformément à l'article 7, alinéa 2, du cahier des charges des bancs de la Grotte, le locataire ne pourra céder son droit de bail ni sous-louer sans l'autorisation expresse du Conseil Municipal.

Les 2^{ème} et 9^{ème} Commissions ont donné un avis favorable à cette demande.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 2^{ème} et 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent la mise en location-gérance du fonds de commerce formant le banc de la Grotte n° 34 sis et exploité à Lourdes, 113 rue de la Grotte, par la "SARL COUSTY", au profit de Monsieur Marcel Robert Pierre BARBE à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.